



Pour suite au planning et contrat de travail

Par **SUMON**, le **22/11/2008** à **20:44**

Je te remercie d'avoir répondu à mes questions.

Nous avons tous signé un CDI à 35h.

Je ne sait pas comment faire avers mon employeur, il contourne toujours les règles et me rabaisse le plus souvent possible.

Est ce que je risque quelque chose, si j'exécute ses ordres malgré que ce ne soit pas dans la législation? Que faire?